

Le site archéologique d'Angkor
pendant la troisième guerre d'Indochine,
un objet des relations internationales, 1980-1991

MATHILDE CASTERAN

Résumé

Entre 1980 et 1991, alors que le conflit cambodgien fait rage, le site d'Angkor est l'objet de conflits et de négociations diplomatiques entre différents acteurs : les États impliqués dans le conflit qui utilisent le site afin d'affirmer leur souveraineté sur le territoire cambodgien, les États percevant dans Angkor une opportunité pour s'implanter durablement en Asie du Sud-Est et enfin l'Unesco qui joue avec Angkor sa légitimité en tant qu'organisation responsable du patrimoine mondial.

Mots-clés : Diplomatie patrimoniale – Archéologie – Cambodge – Troisième guerre d'Indochine – Angkor.

Abstract

The Archaeological Site of Angkor during the Third Indochina War, an Object of International Relations, 1980-1991

Between 1980 and 1991, in the midst of the Cambodian conflict, Angkor is the object of conflicts and diplomatic negotiations between different actors: the States involved in the conflict who used the site to assert their sovereignty over Cambodian territory, the States who saw Angkor as an opportunity to establish themselves in South-East Asia in the long term, and lastly, UNESCO, which used Angkor as a means of asserting its legitimacy as the organization responsible for world heritage.

Keywords: *Heritage Diplomacy – Archaeology – Cambodia – Third Indochina War – Angkor.*

Avec l'offensive vietnamienne de 1978, la région d'Angkor se transforme en zone de guérillas entre le Kampuchea Démocratique (KD) – le régime mis

en place quelques années plus tôt par les Khmers rouges – et la République Socialiste du Vietnam (RSV) puis la République Populaire du Kampuchea (RPK), régime installé par les Vietnamiens¹. Situé sur l'un des principaux axes routiers du pays, Siem Reap-Angkor devient le centre de commandement vietnamien pour l'ouest du Cambodge. La situation géographique d'Angkor est d'autant plus stratégique pour les pouvoirs vietnamiens et provietnamiens que la région est l'une des principales zones d'opérations des Khmers rouges. Cette situation fait craindre aux observateurs internationaux que le site fasse l'objet de destructions. En outre, ces derniers s'inquiètent de la présence accrue de statues d'art khmer provenant des sites cambodgiens sur les marchés vietnamiens et thaïlandais, preuve qu'un pillage à grande échelle a lieu. Angkor serait *en danger de mort*.

Pourtant, Angkor est peu touché par le conflit. Le KD comme la RPK ont bien conscience de son importance en termes diplomatiques. Ils tentent de trouver un soutien international afin de « sauver » le site, et par la même occasion, de renforcer leur légitimité alors qu'ils revendiquent tous deux une souveraineté sur le territoire cambodgien. Dans les discours, Angkor permet de ternir l'image des opposants alors que les deux camps se renvoient la responsabilité des dommages.

Si Angkor est une source de légitimité pour le KD et la RPK, pour d'autres États, la situation s'avère une opportunité pour s'insérer par le biais patrimonial dans un espace sud-est asiatique instable. La France, le Japon, l'Australie, l'Inde et la Pologne tentent de prendre position au cours des années 1980, afin de se faire une place à l'ombre des temples. Les actions

¹ Le présent article est issu de mon mémoire de Master 2 sous la direction du Pr. Pierre Singaravélou, « Une bataille pour le patrimoine : Angkor dans les relations internationales pendant la troisième guerre d'Indochine 1980-1991 », soutenu en 2020 à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

menées pendant la décennie préfigurent ainsi l'opération de sauvetage du site rendue possible par les accords de paix de novembre 1991.

L'Organisation des nations unies pour la science, l'éducation et la culture (Unesco) cherche de son côté une solution à la *question angkorienne*. Toutefois, ses actions sont contraintes par la situation « nouvelle et paradoxale² » dans laquelle se trouve le système onusien du fait du conflit cambodgien : alors que les Khmers rouges sont retranchés au niveau de la frontière thaïlandaise après l'offensive vietnamienne, ils continuent de représenter le Cambodge au niveau international conformément au vote de l'ONU du 21 septembre 1971. L'Unesco se retrouve dès lors paralysée du fait du refus des États membres de politiser l'organisation en prenant parti pour le KD ou la RPK. De plus, le KD s'oppose à toute action tant que les troupes vietnamiennes n'ont pas quitté le Cambodge, ce qui empêche toute intervention de l'Unesco sur le site. Pourtant, pour de nombreux fonctionnaires, l'Unesco joue sa légitimité sur le plan international avec Angkor dans la mesure où l'institution a fait de la protection du patrimoine mondial l'une de ses principales causes depuis la signature des Conventions de La Haye, et lors de la campagne de sauvetage des monuments de Nubie dans les années 1960.

Plus que l'histoire d'un sauvetage, l'histoire d'Angkor dans les années 1980 est d'abord celle d'une *bataille pour le patrimoine*. Cette bataille se déroule en premier lieu sur le théâtre cambodgien et voit s'opposer le KD et la RPK. Elle s'assimile à la bataille diplomatique menée par les deux régimes pour la souveraineté sur le territoire cambodgien. Cette bataille ne se limite pas au cadre cambodgien et s'exporte au sein de l'Unesco et des ministères des Affaires étrangères français, japonais, australien, indiens et polonais, faisant d'Angkor un objet de négociation et de prises de position dans une période de reconfiguration des relations diplomatiques archéologiques et patrimoniales. Mobilisant les archives du Quai d'Orsay et de l'Unesco, le

² Philippe Richer, *Le Cambodge de 1945 à nos jours*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009. p. 79.

présent article se concentre sur l'utilisation d'Angkor à des fins diplomatiques lors du conflit cambodgien.

Angkor et le conflit cambodgien : les positions de la République Populaire du Kampuchéa et du Kampuchéa Démocratique

Dès 1980, les deux régimes prennent contact avec différents acteurs dans l'objectif de mobiliser le site d'Angkor à des fins diplomatiques, notamment la RPK qui contrôle militairement la région. En octobre 1980 est ainsi créé un Conseil d'Administration pour la conservation des ruines d'Angkor qui a pour mission, selon les informations de Jean Perrin, chargé d'affaires français en Thaïlande, d'établir des relations culturelles avec des organismes internationaux et de coopérer avec les organismes d'aide étrangère pour des projets de reconstruction et de restauration³. Le régime installé à Phnom Penh cherche ainsi des aides afin de sauvegarder les temples, notamment auprès des Polonais et des Indiens qui se rendent sur place respectivement en 1981 et 1982.

La RPK peut se permettre une politique volontariste vis-à-vis d'Angkor grâce à son contrôle de la province de Siem Reap. Elle va jusqu'à inviter l'équipe de télévision japonaise de *Nippon Dempa New*, accompagné par le Pr. Yoshiaki Ishizawa à l'automne 1980. De leur côté, les Khmers Rouges mènent une politique très différente vis-à-vis d'Angkor en occupant les instances onusiennes à défaut d'avoir le contrôle du site. La question angkorienne devient « apparente » et le KD ne peut désormais plus rester dans le silence. Les représentants du KD doivent investir l'espace

³ Courrier de Jean Perrin « Cambodge – Création d'un Conseil d'Administration pour la conservation d'Angkor » au ministre des Affaires étrangères Jean-François Poncet, 15 octobre 1980. Archives de La Courneuve.

international auquel n'a pas accès la RPK. Contrairement au régime de Phnom Penh, le KD ne demande aucune aide et se sert de sa tribune pour exiger le retrait des troupes vietnamiennes tout en affirmant son attachement à Angkor. La posture est avant tout symbolique et permet aux Khmers rouges de ne pas se faire distancer sur le terrain culturel. Ainsi, les courriers de leur délégation à l'Unesco au sujet d'Angkor dénoncent avant tout les agissements des troupes vietnamiennes.

Les bulletins d'information de la délégation publiés de manière régulière dès 1980 n'évoquent que très rarement le sort d'Angkor. Les informations communiquées relèvent principalement des avancées militaires ainsi que des prises de parole des dirigeants du KD. Des numéros en langue anglaise, présents dans les archives du Quai d'Orsay et émis par la délégation permanente du Kampuchéa auprès des Nations Unies à Genève montrent que la communication des délégations khmères rouges dans les institutions onusiennes répond à une stratégie similaire. Le grand nombre de ces publications confirme que le rôle principal de la délégation du KD auprès de l'Unesco est de communiquer sur les sujets de politiques générales et non de s'impliquer véritablement dans la question angkoriennne. Cette dernière n'est alors qu'un prétexte pour pouvoir exprimer l'opposition frontale au Vietnam qui est au cœur de chaque bulletin.

L'obligation du retrait des troupes vietnamiennes demandée par les Khmers Rouges transforme la question angkoriennne en impasse diplomatique. Cette demande conditionne la résolution du dossier Angkor au règlement général du conflit et au retrait des troupes vietnamiennes du territoire cambodgien. Il s'agit également d'une condition avancée par tous les acteurs proches du KD, de la Chine à l'Asean, pour qu'un début de pourparlers puisse s'engager avec la RPK et le Vietnam.

Angkor, enjeu de diplomatie patrimoniale

L'instabilité entraînée par la troisième guerre d'Indochine sur le territoire cambodgien a bouleversé l'équilibre des puissances en Asie du Sud-Est. La guerre est aussi à l'origine d'une restructuration de la donne archéologique sur le site. Les États, à l'image de la France, voient dans Angkor un « créneau à prendre⁴ » pour consolider leurs positions dans la péninsule. S'ajoute à cela – pour la Pologne notamment – qu'une action à Angkor est l'occasion de faire rayonner sur la scène internationale des compétences en termes d'archéologie et de conservation du patrimoine.

Si les stratégies d'affirmations à Angkor diffèrent sur certains aspects, les différentes prises de position révèlent une constante : l'obligation du « para-officiel⁵ ». Ainsi, les initiatives françaises, australiennes, polonaises et japonaises mettent en avant la nécessité de passer par des canaux d'actions autres qu'intergouvernementaux. La Pologne propose une coopération multilatérale à partir de l'été 1984 en prenant contact avec les ambassades étrangères à Hanoï. Une association, soutenue par la RPK voit le jour en 1988 à la suite de cette initiative menée par Tadeusz Polak, directeur des Ateliers de conservation des monuments historiques polonais (*Pracownie Konserwacji Zabytków*), mais la France, certaine de son avance scientifique sur les autres États, refuse d'y prendre part. L'Australie milite pour une aide internationale en faveur d'Angkor « menée à travers des organisations non-

⁴ Note n° 162/DG/AS, Programme EFEO au Cambodge : mission DAGENS de Gildas Le Lidec. Archives de La Courneuve, KA.3245.

⁵ Le terme de para-officiel est employé par Cécile Sportis, fonctionnaire du Quai d'Orsay dans une note à Régis Debray pour caractériser la position française vis-à-vis du Cambodge qui vise à ne pas agir directement mais de transiter par les ONG puis par l'École Française d'Extrême-Orient en matière culturelle à partir de 1984.

gouvernementales (ONG), au lieu de canaux inter-gouvernementaux⁶ ». Du côté du Japon, l'implication du gouvernement n'est visible qu'après 1987. Avant cette date, c'est en la personne de Yoshiaki Ishizawa que s'incarnent les intentions japonaises pour Angkor. Son appel à une action du gouvernement japonais lors du symposium de 1985 confirme l'idée que l'État japonais n'est pas impliqué dans la question avant cette date.

Plus largement, l'observation précédente sur le rôle d'Yoshiaki Ishizawa montre que si les États pilotent l'action angkorienne à la fin des années 1980, celle-ci trouve son origine dans les initiatives individuelles de quelques hommes extérieurs aux Ministères des Affaires Étrangères : François Gros, directeur de l'EFEO pour la France, Tadeusz Polak pour la Pologne et Yoshiaki Ishizawa pour le Japon. Leurs actions sont appuyées *a posteriori* par les ministères qui les inscrivent dans leur politique internationale. Ainsi, pour le cas français, le voyage de François Gros au Cambodge en 1983 permet de donner un nouvel élan à l'action culturelle en faveur d'Angkor. Cette configuration semble, toutefois, être propre aux politiques françaises, japonaises et polonaises.

Dans le contexte cambodgien, l'utilisation du canal para-officiel est essentielle pour de nombreux États face aux difficultés résultant de l'opposition des deux régimes cambodgiens et de leurs alliés respectifs. Pour la France, il permet de continuer d'entretenir des relations avec le régime de Phnom-Penh qu'elle ne reconnaît pas et de montrer son intérêt pour le site d'Angkor. Même pour les régimes qui reconnaissent la RPK, le para-officiel est une option sérieuse. L'utilisation de ce canal par ces acteurs s'explique par une prise de conscience que l'archéologie et la conservation des monuments à l'étranger ne peuvent plus se faire dans un cadre uniquement bilatéral, et encore moins pour un site de la dimension d'Angkor. De plus, la RPK n'est pas en capacité d'investir les fonds nécessaires pour la

⁶ « Restoration of Angkor Vat », Indo-China Section, Department of Foreign Affairs, Canberra, 17 August 1984. Archives de l'Unesco CLT/CH/190.

restauration du lieu. L'Unesco étant bloquée par ses pays membres, seul un passage par une ONG peut permettre de rassembler les moyens humains et financiers pour un « sauvetage » du site.

Bien que la conjoncture internationale en termes d'archéologie et de patrimoine privilégie la coopération, la concurrence entre nations n'a pas disparu. En proposant une action internationale pour Angkor passant par les ONG, la Pologne et l'Australie revendiquent une position de chef de file. Les représentants indiens, bien qu'à l'écoute du projet polonais, ne s'impliquent pas dans le multilatéralisme. Cette passivité s'explique par la place que l'Inde a réussi à obtenir à Angkor Wat en signant un accord bilatéral de coopération avec la RPK en 1986 pour la restauration du temple.

Finalement, à la fin des années 1980, ce sont les Français et les Japonais qui s'affirment à la tête du projet avec la reprise en main de la question angkorienne par l'Unesco. Les Français réussissent à s'imposer grâce à la documentation qu'ils possèdent sur le site et les Japonais grâce aux sommes considérables qu'ils mettent à disposition pour Angkor⁷. La Pologne et l'Australie, malgré leur militantisme des premières heures pour une action coordonnée à Angkor, ne peuvent suivre les surenchères française et japonaise, ni sur le plan financier ni sur le plan scientifique.

⁷ Les Japonais ont financé la Table ronde d'experts de Bangkok de 1990 à hauteur de 300 000 \$, annoncent en 1990 un financement de 100 000 \$ pour collecter la documentation sur Angkor et proposent de financer un premier plan d'urgence pour le sauvetage d'Angkor à hauteur de 500 000 ou 600 000\$. Note n° 279/DG/AS, 3 juillet 1990, Projets de restauration d'Angkor de Patrick Bonneville. Archives de La Courneuve, 197ORV.166.

Stratégies du Secrétariat de l'Unesco vis-à-vis de la question angkorienne

L'Unesco est limité dans ses actions vis-à-vis du Cambodge au cours des années 1980, en raison des décisions prises par l'ONU en faveur des Khmers rouges. Au sein du Conseil exécutif, les belligérants et leurs alliés bloquent toutes initiatives officielles de l'Unesco. De plus, la question angkorienne est hautement politique, au point que les États-Unis s'opposent en 1982 au traitement de cette question lors de la 114^e session du Conseil exécutif⁸. Dans le même temps, et malgré le principe de neutralité qui régit l'action de l'Unesco en vertu de son acte constitutif, Angkor ne peut pas être laissé de côté par le Secrétariat de l'Organisation qui considère une action sur le site comme une étape clé de sa politique internationale de conservation du patrimoine.

Malgré une marge de manœuvre restreinte, le Secrétariat sous le mandat d'Amadou Mahtar M'Bow tente d'explorer différentes voies pour contourner les blocages du Conseil exécutif : appliquer la convention de La Haye à l'initiative de l'Unesco et non d'un État Partie ; se présenter comme une « Croix Rouge culturelle » afin d'obtenir un droit d'ingérence en la matière ; passer par l'Unicef. Bien que ces suggestions ne prennent finalement pas de formes concrètes et se limitent à des notes échangées entre fonctionnaires, leur formulation montre que le Secrétariat dispose d'une capacité d'initiatives qui lui est propre alors que ni le Conseil exécutif, ni la Conférence Générale n'ont voté de résolution en faveur d'une prise en charge d'Angkor par l'Organisation. Ce processus d'autonomisation du Secrétariat s'illustre en faveur d'Angkor dès la première action dont nous avons connaissance. Selon un courrier de la délégation indienne daté de

⁸ CLT/CH/02/1/KAM/G/22, 2 avril 1982 « Monuments of Angkor ». Archives de l'Unesco, CLT/CH/190.

décembre 1980, le Directeur Général, lors de son voyage en Inde en août, aurait pris, un engagement de principe envers Indira Gandhi au sujet d'une action conjointe entre l'Unesco et l'Inde pour le sauvetage d'Angkor⁹.

Les possibilités d'actions de l'Organisation sont grandement élargies par le rapprochement sino-soviétique de la fin des années 1980 et la mise en place d'un processus de paix. Le mandat de Federico Mayor qui débute en 1987 arrive au moment opportun et le Secrétariat de l'Unesco saisit les opportunités que lui offre un contexte international fluctuant, lui permettant de mettre en place une politique autonome. Les discussions entamées entre les factions cambodgiennes débutent lors de la rencontre entre Hun Sen et Sihanouk en décembre 1987 puis en janvier 1988 à Fère-en-Tardenois. Les cartes sont rebattues du point de vue diplomatique : alors que la Thaïlande mène une politique de reconnaissance *de facto* du régime de Phnom Penh au détriment des Khmers Rouges, les troupes vietnamiennes, elles, se retirent progressivement du Cambodge en 1989.

Malgré les avancées de la question cambodgienne, le Secrétariat reste prudent et s'abstient d'agir directement sur le terrain tant que la question politique n'est pas réglée. Afin de préparer le terrain pour des actions de sauvegardes futures, l'Unesco choisit de passer par l'intermédiaire de l'Unicef et de personnalités extérieures à l'Organisation – ainsi Claude Jacques, directeur d'études à l'École pratique des hautes études (EPHE) et Yoshiaki Ishizawa se rendent au Cambodge en 1989 – et met en place une politique d'actions indirectes. Cette politique est rendue possible par le consentement de Norodom Sihanouk, donné le 1^{er} septembre 1989, afin que l'Unesco prenne en charge le sauvetage et la restauration des monuments d'Angkor et par la confirmation de la non-opposition du régime de Phnom

⁹ Courrier de la délégation indienne du 16 décembre 1980, Archives de l'Unesco, CLT/CH/190.

Penh¹⁰. L'appui du Premier ministre thaïlandais Chatchai Choonhavan, dès octobre 1989, achève de dépolitiser le dossier angkorien¹¹.

En novembre 1991, un mois après la signature des accords de Paris pour le Cambodge, Federico Mayor se rend pour la première fois au Cambodge. Devant les temples, il prononce un appel à la Communauté internationale pour le sauvetage d'Angkor, merveille située au Cambodge mais qui « appartient à l'humanité tout entière¹² ».

¹⁰ CAB/CY/59/11-2039. Request for Approval of Immediate Action Following the DG-Sihanouk Meeting on 1 September 1989 par Minja Yang, 4 septembre 1989.

¹¹ CAB/LY/89/11-243, 3 octobre 1989 de L. Yaker au Directeur Général. Archives de l'Unesco. CLT/CH/191.

¹² Appel de M. Federico Mayor, Directeur Général de l'Unesco, 30 novembre 1991. Archives de l'Unesco CLT/WHS/APA/101.